



Siège Social : 2a, rue de la Batterie 67118 Geispolsheim
Affilié à la Société Canine du Bas Rhin N° 4178 - Siret 802 0399 600 00013
Enregistré au Tribunal d'instance d'Illkirch - volume 33 folio n° 22

Site web : ecg.evh

Président : M. Eric Offner 17a rue Aristide Briand 67115 PLOBSHEIM

email : president.ecg@outlook.fr

Tél. Privé. 06.03.09.14.89

Annexe : Règlementation du cours « RécréA2 »

Les cours du dimanche matin dans notre club, en raison de leur concept particulier avec les chiens lâchés tous ensemble, nécessitent une réglementation spéciale. Cette réglementation est jointe au règlement interne du club. Toute personne inscrite au club a donc l'obligation de respecter la **Règlementation interne de l'Espace Canin de Geispolsheim** au complet. Il est défini et validé par le comité et les Moniteurs responsables. Vous pouvez également la retrouver sur notre site : www.ecg.ovh

Participation au cours « Récré A2 »

1. Pré-inscription obligatoire

Pour pouvoir assurer un service de qualité, le nombre de binômes chien-maitre acceptés au cours de dimanche est désormais limité à 10 chiens par Moniteur présent.

Cette décision est prise pour pouvoir assurer la surveillance pendant les moments de liberté et également pour avoir des groupes d'une taille idéale pendant les ateliers de travail.

A partir de 01/04/2014, **les participants du cours du dimanche sont obligés de s'inscrire pour chaque séance.**

Pour cela, vous devez créer un compte sur le site du club (www.ecg.ovh => onglet « mon compte »), et vous inscrire à chaque séance dans le « calendrier »

Les inscriptions sont clôturées pour chaque séance Samedi à 19h. **Nous ne pouvons pas accepter les inscriptions tardives.** Chaque inscription sera traitée par le Moniteur responsable. Les Moniteurs peuvent refuser votre inscription en cas d'incompatibilité de participants.

Les séances collectives comportent plusieurs lâchers de chiens : des conduites agressives peuvent survenir. Les propriétaires qui acceptent d'assister à ces séances acceptent également cette spécificité, et donc les risques que cela comporte – éventuelle blessure d'un chien par un autre.

Vous seriez informé par mail en cas de changement par rapport à votre inscription.

Un adhérent, qui ne se présente pas à la séance sans avoir prévenu le Moniteur et cela sans raison valable, sera exclu pendant 2 semaines de séances « récréA2 ». Nous vous demandons de respecter d'une part les autres membres, qui peuvent potentiellement être refusés en raison de votre inscription, et d'autre part nos Moniteurs bénévoles. Les binômes qui se présentent le jour même sans inscription préalable seront refusés.

2. Les nouveaux adhérents

Nous ne sommes pas en mesure de pouvoir accepter les chiens sans **évaluation comportementale** de la part d'un Moniteur de notre club. Avant de participer aux séances du dimanche, le membre devra se présenter le mardi soir au club pour permettre d'évaluer le maître et le chien. Cette évaluation nécessite la participation de binôme à une séance d'éducation collective menée par un Moniteur du club. Le Moniteur doit être informé avant la séance que vous souhaitez participer aux cours « récréA2 ».

En cas de question, pouvez prendre contact avec :

- Zita NAGY (06 46 37 88 51) – zita.bamc@gmail.com
- Eric OFFNER (06 03 09 14 89) – president.ecg@outlook.fr

Après cette évaluation, l'adhérent doit prendre RDV avec un des Moniteurs du dimanche matin et se présenter avec son chien en dehors de la séance pour nous permettre à évaluer son **comportement en liberté** avec ses congénères. Le binôme peut participer aux séances « récréA2 » uniquement après cette étape et si la cotisation annuelle est réglée.

3. Le cas des adhérents qui fréquentent l'école des chiots de notre club

Les chiots peuvent passer à la séance « récréA2 » à partir de 6 mois en suivant les conseils de Moniteur de l'école des chiots. En aucun cas l'adhérent ne devrait prendre la décision seul, sans parler de son souhait à participer aux séances de dimanche avec son Moniteur.

4. Les chiens ayant des problèmes de communication canine

Certains chiens peuvent montrer des signes de « comportements gênants ». Pour pouvoir assurer la sécurité du groupe, une meilleure intégration et prévoir, si nécessaire, une aide personnalisée, **les chiens qui, pendant leur évaluation ou pendant les cours, montrent des signes de problème** (agressivité, peur excessive, etc.), **seront prises en charge par un Moniteur dédié.**

En conséquence :

- nous ne pouvons pas accepter plus d'un chien « à comportement gênant » par séance et sur avis du moniteur
- si le nombre des inscriptions est élevé, nous serons obligés de refuser la participation du binôme pour la séance
- nous conseillons aux maîtres de fréquenter le club le mardi soir pour progresser dans leur travail, et nous signaler leur souhait de venir le dimanche. Nous nous engageons à trouver un moyen pour les intégrer au cours du dimanche le plus souvent possible.

Le club s'engage à proposer une aide à chaque binôme. Notre but n'est pas d'exclure certains chiens de nos cours. Au contraire, nous essayons de vous proposer les solutions les plus adaptées au lieu de mettre votre chien dans une situation trop stressante pour lui ce qui n'est pas de tout pédagogique. Par contre, cela nécessitera forcément des échanges en amont avec un moniteur agréé.

Vous pouvez prendre contact avec :

- Eric OFFNER (06 03 09 14 89) – president.ecg@outlook.fr
- Zita NAGY (06 46 37 88 51) ; – zita.bamc@gmail.com

Les moments avec chiens en liberté

1. Le contrôle des chiens

Un des buts principaux de notre cours « récréA2 » est d'assurer le maintien d'une bonne communication entre les chiens. Nous avons développé un système de cours où le chien est intégré à la fois à la vie humaine et à celle des chiens. Les moments de liberté ne sont pas à considérer comme des pauses pour les humains ! **Vous devez toujours surveiller votre chien et le rappeler si un des Moniteurs le demande.**

Ces moments vous proposent d'excellentes possibilités d'apprendre à « lire » votre chien, apprendre comment il communique, ce qui vous aidera à anticiper ses réactions envers ses congénères en dehors de notre club.

2. Le port de muselière

Les moniteurs peuvent exiger que le chien soit muselé, cela sans obligation de se justifier auprès du / de la propriétaire.

3. Interdiction de friandises et de balles

Pendant les moments de liberté, **il est interdit de nourrir les chiens des autres ou récompenser son propre chien si d'autres individus se trouvent à proximité.** La nourriture peut être une source de bagarres. Pour les mêmes raisons, il est également **interdit de jouer avec une balle ou tout autre jouet pendant que les chiens sont lâchés.**

4. Les « bidons magiques »

Les bidons ne sont pas en libre-service, leur utilisation est interdite sauf avec l'autorisation d'un Moniteur présent.

5. Pas de nez-à-nez en laisse !

Il est strictement interdit de laisser les chiens interagir, « dire bonjour » en laisse, même si les individus en question se connaissent !

6. Tous libres ou tous attachés

Pendant les séances les chiens doivent être soit tous libres, soit tous attachés, et cela sur l'ordre de Moniteurs. Quand vous entendez l'ordre « attachez les chiens » ou « détachez les chiens », vous devez l'exécuter le plus rapidement possible.

7. Ne seront pas acceptés :

- ⇒ Les chiennes en période de chaleurs
- ⇒ Les chiens malades ou blessés – sauf approbation du vétérinaire ou acceptation au cas par cas par un moniteur
- ⇒ Les propriétaires qui utilisent des méthodes brutales ou violentes avec leur animal. Toute forme de brutalité gratuite entraîne l'exclusion immédiate de la séance et du club.

8. En ce qui concerne l'équipement du chien, sont interdits :

- ⇒ Les laisses à enrouleur
- ⇒ Les colliers de type étrangleur / pointes / torcatus / électrique

9. Prise de photos

En participant à nos cours vous acceptez que des clichés soient prises de votre chien pour les buts éducatifs, et que ces photos soient publiées sur les réseaux sociaux. La prise de photos/vidéos sans autorisation des Moniteurs est interdite !

Les ateliers de travail

1. Un seul conducteur

Pendant les ateliers de travail une seule personne est autorisée sur le terrain, les membres de la famille doivent patienter derrière le grillage pour ne pas déranger le cours.

2. Respect

Evitez de discuter entre vous, respectez le travail du Moniteur, vous êtes là pour apprendre.

Autres règles

1. Chaque participant doit ramasser les déjections de son chien sur l'ensemble du terrain et sur le parking. Cela va également en dehors du club et dans la vie de tous les jours. Ces actions sont gages de bonne intégration dans la société, ce pour quoi nous œuvrons également.
2. Respectez les horaires, les membres en retard devront se présenter au moniteur avant l'intégration ou non du cours.
3. Si vous souhaitez participer aux cours avec plusieurs chiens, une autorisation de la part des Moniteurs est nécessaire. Nous gardons le droit de refuser qu'un conducteur vienne avec plusieurs animaux.
4. Les fumeurs sont priés d'attendre la fin de séance et d'éteindre leurs cigarettes dans les cendriers prévus à cet effet.
5. Il est demandé à chaque membre **d'aider une fois par an à l'organisation d'une manifestation au sein de club.**
6. Le port du badge délivré au moment de l'inscription est obligatoire pendant les cours. Le membre devra obligatoirement faire son inscription le mardi soir au club.
7. Chaque membre est responsable des personnes qui l'accompagnent. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.
8. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à des personnes accompagnatrices.
9. Les Moniteurs, tous bénévoles, sont les seuls décideurs durant les cours (les moments de liberté de chiens y compris) et ils possèdent toute autorité.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le président du club :
Eric OFFNER : 06 03 09 14 89 – president.ecg@outlook.fr

Ou les moniteurs :

- Christian KAUFF : 06 03 63 25 87
- Zita NAGY : 06 46 37 88 51 – zita.bamc@gmail.com